

## EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE MARDI 17 JUILLET 2007 A 20 HEURES

Présents: M.M. PIETTE Luc, bourgmestre ;  
DUMONT, ANCION, BOCART, Mme FAELES-VAN ROMPU, échevins  
DEKONINCK, Président de CPAS.  
MOUTON, GAILLARD, de WOUTERS, RONDIAT, COLOT, Mme PUISSANT-BONATO,  
Mme GILLES, Mme GAUX-LAFFINEUR, ~~Mme MARCHAL-VAN DER SCHUEREN,~~  
Mme FALLAY-BATTEL, M. PLUYMERS, conseillers  
Et Mme SEPTON Françoise, secrétaire communale.

En séance Publique :

**1° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : Par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme GILLES et M. PLUYMERS) ; APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.

**2° ARRETE DE POLICE : RATIFICATION** : Mme B. FALLAY-BATEL entre en séance. A l'unanimité ; RATIFIE divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre.

**3° REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DES ORGANES DELIBERANTS DU CPAS : MODIFICATION : APPROBATION** : M. G. DEKONINCK, Président du CPAS s'étant retiré pour le vote ; A l'unanimité ; APPROUVE : la modification de l'article 4 du règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS telle que libellée comme suit : « Sauf en cas d'urgence, les dossiers complets des affaires inscrites à l'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux du conseil et du bureau permanent sont tenus à la disposition des membres du conseil, par les soins du secrétaire, au siège du centre public d'action sociale et peuvent être consultés pendant les cinq jours qui précèdent celui de la réunion, les jours ouvrables de 8h30' à 16h00', à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. De plus, les dossiers précités sont mis à la disposition des membres le jour ouvrable précédant la réunion de 16 à 19h00', ainsi que le jour de la réunion, une heure avant qu'elle ne débute. » M. G. DEKONINCK rentre en séance.

**4° ECOLES COMMUNALES DE L'ENTITE D'ANHEE : PROJET D'ETABLISSEMENT : APPROBATION** : M. S. BOCART entre en séance. Attendu que les différents projets d'écoles tels que présentés ont reçu l'approbation de la commission paritaire locale pour le personnel enseignant en date du 27 juin dernier ; Vu les projets d'établissements dont question ; A l'unanimité ; APPROUVE : les projets d'établissements des écoles communales de Haut-Le-Wastia-Warnant, de Denée, d'Anhée, de Bioul, d'Annevoie et de Maredret.

**5° PLAN D'ITINERAIRES COMMUNAUX VERTS : APPEL A PROJETS-CANDIDATURE : DECISIONS** : Attendu que la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon énonce la volonté de favoriser la réhabilitation des modes de déplacement doux par la concrétisation d'un réel maillage cyclable, que le réseau soit communal ou régional, et par l'octroi d'une subvention aux communes qui souhaitent aménager des cheminements piétons et des pistes cyclables sécurisées afin d'améliorer l'accessibilité de tous, y compris des personnes à mobilité réduite, aux lieux d'habitat et d'activité ; Attendu que dans cette optique, la commune d'Anhée a déjà participé à une première opération « Plan d'Itinéraires Communaux Verts » ou PICVerts et obtenu en 2006 une mention spéciale du jury pour son projet « RAVel de la Vallée de la Molignée » ; Attendu qu'une des priorités du PCDR en cours de réalisation actuellement, à savoir l'aménagement du RAVel sur l'ancienne ligne de chemin de fer L 150 permet de développer un projet qui s'inscrit parfaitement dans le nouvel appel à projet de la Région Wallonne, à savoir la création d'un réseau local cohérent de voies communales pour usagers non motorisés (« voies vertes », chemins et sentiers vicinaux, ...) ainsi que la promotion de son usage et la proposition d'une alternative à l'utilisation de la voiture pour des déplacements courts en offrant aux citoyens et aux nombreux touristes qui fréquentent la vallée de la Molignée, des itinéraires sécurisés et adaptés qui leur permettent de se déplacer à pied ou à vélo ; Attendu que le RAVel est un véritable catalyseur de chemins alternatifs sécurisés et constitue la valeur ajoutée du secteur touristique de notre région ; Attendu que le maillage proposé dans le présent projet PICVerts constitue une réelle opportunité pour la commune d'étendre et de démultiplier les effets bénéfiques du RAVel de la ligne L150, ainsi que du RAVel de la Meuse, pour tous ses utilisateurs qu'ils soient citoyens locaux et/ou touristes ; Attendu qu'outre le Plan Communal de Développement Rural, des diagnostics utiles à la réalisation de ce projet et en parfaite interaction avec celui-ci, sont en cours de réalisation sur notre territoire communal, à savoir : le Plan Communal de Mobilité ainsi que le Plan Communal de Développement de la Nature ; Attendu qu'un budget global de 3.000.000€ est affecté à cet appel à projets et réparti sur les années 2007 et 2008 ; Attendu que le taux de subside sera de 80% du montant total des travaux subsidiés dont un montant spécifique sera consacré à la promotion de l'itinéraire et de sa pérennité ; Attendu que le montant des subventions sera de minimum 25.000€ et de maximum 150.000€ par commune en fonction du rapport motivé du jury ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour 1° se porter officiellement candidat et adhérer à cet appel à projets « PICVerts » pour l'année 2008, 2° approuver le dossier de candidature présenté reprenant le projet suivant : « Schéma directeur des modes doux de la commune d'Anhée » : à savoir le développement de l'alternative à l'utilisation de la voiture grâce à un véritable réseau de chemins et de sentiers communaux reliant les villages de l'entité aux RAVel de la ligne L150 et de la Meuse

et 3° solliciter la subvention y afférente, 4° prévoir le cas échéant, au budget 2008, les crédits budgétaires nécessaires (recettes-dépenses) et 5° charger le Collège Communal du suivi de ce dossier.

**6° TRANSACTIONS IMMOBILIERES : DECISIONS :** 1° ACQUISITION DE GRE A GRE D'UN TERRAIN PRIVE (ANCIEN CAMPING « LES VIVIERS ») SITUE A MAREDRET, RUE DES ARTISANS : Vu sa décision du mardi 20 avril 2004 portant accord de principe sur l'acquisition d'une parcelle de terrain privé à Maredret, d'une superficie cadastrale de 44 ares 62 centiares, appartenant à M. Michel DRUMONT à Maredret également, cadastrée 4<sup>ème</sup> Dion, Sion A/2<sup>ème</sup>, n° 212 g pour la somme de 20.000€ ; Considérant qu'à l'époque, la possibilité d'obtenir deux subventions avait été évoquée via l'introduction d'un dossier de candidature de reconnaissance du site en tant que site d'activités économiques désaffectés (S.A.E.D.): une première représentant 50% du prix d'acquisition du bien et une seconde couvrant la prise en charge totale des travaux d'assainissement et ensuite de restauration et d'aménagement du bien immeuble en zone de parking ; Vu le courrier du 20 juin 2007 du ministère de la région wallonne, direction de l'aménagement opérationnel à Jambes, précisant que le site proposé, à savoir l'ancien camping « Les Viviers » à Maredret, n'a pas été retenu pour élargir au financement alternatif ( S.A.E.D.) dans le cadre du « Plan Marshall pour la Wallonie » ; Vu le programme des travaux extraordinaires arrêté en date du 08/02/2007 ; Vu, la situation géographique favorable dont jouit cette parcelle ; Attendu que pourrait se créer à cet endroit, un parking pour accueillir les nombreux touristes qui fréquentent le village artisanal de Maredret et les abbayes toutes proches ; Vu la promesse de vente du 12/02/2004 par laquelle M. Michel DRUMONT, propriétaire s'engageait à vendre le bien dont question à la commune d'Anhée ; Attendu que cette promesse avait une durée de validité de 6 mois ; que l'intéressé est toutefois toujours disposé à vendre ce bien à la commune ; Vu le procès-verbal d'expertise réactualisé et la valeur de 22.500€ donnée aujourd'hui à ce bien par le Comité d'Acquisition d'Immeubles à Namur ; Vu le projet d'acte proposé ; Vu le caractère publique de l'opération ; Par 13 voix pour et 3 abstentions (M.M. MOUTON, Mme GILLES et M. PLUYMERS) par rapport au prix d'achat jugé trop élevé ;MARQUE SON ACCORD DE PRINCIPE : 1° sur l'acquisition d'une parcelle de terrain privé à Maredret (ancien camping « Les Viviers », d'une superficie de 44 ares 62 centiares, cadastrée 4<sup>ème</sup> Dion, Sion A/2<sup>ème</sup>, n° 212g, pour la somme de 22.500€, ce bien étant la propriété de M. Michel DRUMONT, domicilié au camping « Les Viviers », n° 6 ; 2° pour déclarer cette opération d'utilité publique, 3° pour charger le Collège Communal de l'exécution des tâches et missions à accomplir pour mener ce dossier à bien et 4° pour prévoir la modification budgétaire nécessaire à la réalisation de cette transaction immobilière au budget extraordinaire de l'exercice 2007.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL A SOSOYE, RUE DE FALAEN : ACCORD DE PRINCIPE : Vu la demande de M. Yves ROELANDTS, domicilié rue de Falaën, 22 à Sosoye, lequel souhaite acquérir une partie de parcelle communale reprise comme accès et située à l'avant de son domicile ; Attendu que cette voie d'accès à une ancienne parcelle communale, n'est plus d'aucune utilité à ce jour, étant donné que la parcelle dont question a été vendue à divers riverains ; Attendu que chaque riverain dispose aujourd'hui, d'un accès distinct à sa propriété ; Attendu que rien ne s'oppose donc à la vente de cette petite bande de terre à M. ROELANDTS ; A l'unanimité : MARQUE SON ACCORD DE PRINCIPE : 1° pour vendre de gré à gré, à M. ROELANDTS susvisé, la parcelle communale sise à SOSOYE, rue de Falaën, 22, d'une largeur de +/- 2 à 4 mètres et d'une longueur de +/- 35 mètres, 2° pour charger le Service Technique Provincial de constituer le dossier relatif au bornage du bien à vendre et 3°pour charger le Collège Communal de constituer le dossier complet à soumettre au Conseil Communal pour approbation.

**POINT SUPPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DU GROUPE A.C. : PLAN MERCURE -DECISION :** L'administration communale a dû recevoir une circulaire de la Région wallonne proposant aux communes de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan Mercure. Ce plan concerne à la fois la sécurité routière et l'éclairage public. Etant donné les actuels projets en cours (notamment le RAVel, les pistes cyclables etc.) ainsi que l'augmentation du coût de l'éclairage public, les membres du Groupe A.C. estiment opportun que la commune puisse bénéficier de ces aides. Aussi, ils souhaitent savoir si le Collège Communal compte introduire un dossier pour l'obtention de ces aides ? Si oui, quels projets sont proposés ? Le Bourgmestre explique que la circulaire de la région n'a pas encore été à ce jour distribuée aux administrations. Mme GILLES dispose d'une copie qu'elle lui remet pour information. M. PIETTE explique qu'en 2005, dans le cadre du plan ZEN, la commune avait introduit un dossier pour l'aménagement de l'éclairage public dans le centre de Bioul, une phase 2 en prolongement du premier aménagement réalisé aux abords de la place Vaxelaire et de l'église. Ce dossier n'ayant, à l'époque, pas été retenu, il pourrait de nouveau être introduit via ce nouveau plan MERCURE. Mme la Conseillère V.GILLES propose également un projet dans le cadre de la réalisation du RAVel sur la ligne L150 : l'éclairage de certains passages de ce RAVel, de « points haltes » et ce, via par exemple, un éclairage solaire. Mme GILLES précise encore que la circulaire insiste sur le caractère innovant des projets présentés. L'assemblée constate et déplore que le Plan MERCURE, tout comme le dossier PICSVerts, à savoir des dossiers conséquents, doivent être ficelés et rentrés dans un laps de temps très court (délais contraignants) et durant une période de congés où le personnel est en nombre réduit ...

**POINT SUPPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DU GROUPE A.C.: BUS ZONES RURALES :** En mars dernier, suite à une demande du Groupe A.C., le Collège Communal avait précisé que la commune d'Anhée

allait répondre à la proposition des Ministres Courard et Antoine relative à l'achat de 50 bus de 20 places qui seraient mis à disposition des communes rurales pour améliorer l'offre de transport. Pour bénéficier éventuellement de ce projet, la commune devait remettre un dossier pour la mi-juin. Les membres du Groupe A.C. souhaitent savoir si ce dossier a bien été rentré et, dans l'affirmative, quelles sont les propositions qui ont été faites en terme d'utilisation de ce bus ? Le Bourgmestre explique la candidature est bien rentrée et que le dossier-annexe en cours de réalisation est presque terminé. Il sera prévu que le bus, et ce, si notre dossier est retenu, effectuera les déplacements déjà existants du mardi matin vers le centre d'Anhée, des déplacements vers les gares d'Yvoir et de Godinne et interviendra pour diverses organisations ponctuelles...

M. le Conseiller Y. MOUTON souhaite savoir ce qu'il en est en matière de sécurité incendie dans la salle d'Haut-Le-Wastia. Le Bourgmestre explique qu'un rapport concernant toutes les écoles, les salles, les installations sportives, les églises,... vient d'être demandé au Commandant des Pompiers. La mise en conformité sera ensuite budgétisée pour que tous ces bâtiments soient en ordre.

M. MOUTON évoque encore certains problèmes de taille de haies et de coupe de chardons à Haut-Le-Wastia notamment. Il constate qu'à divers endroits, cette négligence de certains est source de danger du point de vue de la sécurité routière. Il signale également des problèmes de mauvaises odeurs dans le village (cochons)...

**POINT SUPPLEMENTAIRE : LOCATION DES CHASSES COMMUNALES** : Le Conseil Communal, ayant unanimement marqué son accord, il est passé au point suivant ne figurant pas à l'ordre du jour ; Attendu que les contrats de location des chasses communales viennent à expiration en juin 2008 ; qu'il convient de déjà aborder cette question pour permettre une saison de chasse correcte dans le respect de la faune locale ; Attendu que, sur le territoire communal, seuls 3 lots ont une surface d'un seul tenant totalisant plus de 50 ha ; Attendu que trois possibilités peuvent être envisagées pour relouer les chasses communales, à savoir : 1) le gré à gré pour tous les lots, 2) l'adjudication publique pour tous les lots, ceux-ci étant attribués au plus offrant ou 3) l'adjudication publique pour les lots de 50 hectares ou plus et le gré à gré avec négociation avec les locataires actuels, sur base du prix actuel tel qu'indexé ; Après discussion et échanges de points de vue sur le sujet ; Attendu que les locataires actuels donnent entière satisfaction à la commune, dans leur façon respectueuse de gérer les chasses et en s'acquittant régulièrement et à échéance du montant de leur location ; Vu le nombre plus important de petits lots de chasses, ceci impliquant obligatoirement pour pouvoir chasser, des arrangements à l'amiable avec des propriétaires voisins de ces lots ; A l'unanimité ; DECIDE : de relouer, pour une période de 12 années consécutives, les chasses communales (à partir de 2008), suivant d'une part, le principe de l'adjudication publique pour les lots d'un seul tenant de 50 ha et plus avec un droit de préemption au locataire actuel et d'autre part, le principe du gré à gré, pour tous les autres lots de moins de 50 ha ; étant entendu que le Collège serait chargé de négocier avec ces locataires actuels avec, pour base minimale, le montant de la location actuelle indexée.